

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le **29 mai 2026 à 20h00** selon convocation en date du 22 mai 2026 sous la Présidence du maire, Monsieur Thierry TALLET.

Présents : M. TALLET Thierry, Mme Fanny DOUCET SUDRIE, M. Jean-Marie SEGUI, Mme DONDON Yvette, M. DEMAY Pascal, Mme CALLENS Rachel, M. CHOULY Guillaume, M. PHILIPPE Arthur. M. JOACHIM Olivier, M. VERGNE Cyril

Excusée : Mme BAPPEL Ludivine donne procuration à Mme CALLENS

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h et désigne Monsieur Arthur PHILIPPE secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente réunion du 24 avril 2026, lu et approuvé à la majorité des voix.

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES Annule et remplace la délibération 2026-15 – Délibération 2026-32 (à l'unanimité)

Le maire étant d'office le Président de la commission, il est nécessaire d'élire un nouveau membre titulaire. Fanny DOUCET SUDRIE devient donc titulaire avec pour suppléante Yvette DONDON, les autres membres restent les mêmes.

MANDATEMENT DE MAITRE LANZERAY POUR L'EXECUTION DU JUGEMENT DU TRIBUNAL JUDICIAIRE CONTRE LA TAVERNE DU BOUCHER – Délibération 2026-33 (à l'unanimité)

Le maire exprime au conseil la volonté de voter une délibération concernant la délégation de pouvoir à l'huissier responsable du dossier en cours de « La Taverne ».

Mme HERBERT précise que le conseil a délibéré lors des dernières réunions du conseil pour donner pouvoir au maire dans ce genre de situation.

Le maire précise qu'il s'agit d'une volonté de transparence vis-à-vis du conseil.

Cette délibération est donc adoptée à l'unanimité par le conseil.

M. VERGNE fait part, lors des échanges, de la difficulté qu'il a eu à travailler avec cet huissier sur le mandat précédent, et notamment pour joindre ce dernier. Il indique donc au conseil qu'il serait nécessaire de changer d'huissier à l'avenir.

Le maire acquiesce les propos de M. VERGNE, mais exprime sa volonté de terminer ce dossier avec le même huissier.

COMMISSION DE CONTROLES DES LISTE ELECTORALES

Jean-Marie SEGUI initialement désigné comme membre de la commission de contrôle des listes électorales ne pouvant pas y siéger car il a une délégation de 2^{ème} adjoint, il est nécessaire de modifier le tableau. Rachel CALLENS devient donc titulaire en remplacement de Monsieur SEGUI, le reste du tableau reste inchangé.

Divers :

ELECTIONS SENATORIALES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il devra se rassembler le 5 juin prochain pour procéder à l'élection du délégué et des suppléants du conseil municipal en vue des élections sénatoriales qui se dérouleront le 27 septembre prochain. Le courrier de convocation au conseil municipal est distribué lors du conseil du 29.05, il sera envoyé nominativement par mail le lundi 1^{er} juin.

AMENAGEMENT DU BOURG

Le maire, Mme DOUCET-SUDRIE et M. SEGUI informent le conseil d'un rendez-vous qu'ils ont eu avec M. LAMONERIE (président de la communauté de communes) à Sarlande.

Ils expliquent que ce dernier a pris contact avec eux afin d'évoquer les projets envisagés par le conseil et les solutions, notamment en matière de financement.

Le maire a donc présenté plusieurs projets, notamment la rénovation du bourg.

La Com. Com. souhaiterait apporter des aides aux communes ayant des capacités financières réduites. M. LAMONERIE a donc évoqué la possibilité de procéder à une rénovation du bourg financée en totalité par la Com. Com., étalée sur plusieurs tranches de travaux.

Cependant, le président de la Com. Com. précise qu'il ne peut pas prendre en charge l'effacement des réseaux aériens et d'alimentation électrique.

Le maire précise donc au conseil s'être renseigné auprès du SDE24 concernant la prise en charge et les subventions possibles pour l'enterrement des réseaux. Selon le SDE, les réseaux électriques peuvent être pris en charge, mais pas les réseaux fibre et téléphone ainsi que l'éclairage public.

M. JOACHIM demande alors au maire quelles sont les modalités de financement concernant le projet. Le maire précise au conseil qu'il ne s'agit à ce stade que d'un projet et qu'il est nécessaire de déposer un dossier auprès de la Com. Com. et de l'ATD24 pour bénéficier d'une meilleure estimation.

M. VERGNE indique au conseil avoir connaissance d'aides proposées aux communes concernant les travaux sur les éclairages publics (éclairage nouvelle génération).

Le maire indique aussi avoir évoqué avec M. LAMONERIE, le projet de création d'une nouvelle salle des fêtes en remplacement de celle présente dans le bourg.

Selon M. LAMONERIE, la Com. Com. pourrait participer au financement d'un nouveau bâtiment, mais ne pourrait pas prendre en charge la totalité du projet.

SMD3

Le maire fait part au conseil de son projet de déplacé et de créer de nouveaux emplacements dédiés aux poubelles.

Suite à des plaintes et au positionnement des poubelles présentes à l'entrée du bourg, « route de la Pomme », le maire et Mme DOUCET-SUDRIE proposent de déplacer cet emplacement au niveau de l'entrée du parking du cimetière, ainsi que de créer un nouvel emplacement au stade afin de faciliter le dépôt d'ordures pour les personnes situées proches du lotissement « Belair ».

Le maire précise que la gestion de la collecte des ordures ménagères a été récupérée par la Com. Com. et que ce projet pourrait être pris en charge par cette dernière, après dépôts d'un dossier.

BUDGET CHAUFFERIE

Mme HERBERT indique au conseil la présence d'une erreur lors du conseil municipal du 24/04/2026 concernant le budget CHAUFFERIE 2026.

Mme DOUCET-SUDRIE précise qu'il s'agit d'une somme de 5831€ suite à une erreur de formule lors du calcul du budget.

Elles précisent être dans l'attente d'un retour de la préfecture afin de corriger cette erreur et avoir des indications sur la marche à suivre. Mme DOUCET SUDRIE propose éventuellement de répartir ce déficit sur les frais d'entretien.

SERVICE CIVIQUE

Fanny DOUCET SUDRIE prépare le dossier de demande d'aide pour la prochaine rentrée scolaire par un volontaire en service civique, l'instituteur étant favorable à cette proposition. A cette fin, il est nécessaire de voter une délibération pour la demande d'agrément de la commune auprès de l'agence de service civique. Cette dernière sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

RECENSEMENT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du prochain recensement de la population prévu en début d'année prochaine et pour lequel il est nécessaire de nommer un coordonnateur afin d'assurer le suivi de l'agent qui sera recruté pour les opérations de recensement et la transmission des données collectées. Monsieur Pascal DEMAY est nommé, il sera secondé par la secrétaire de Mairie.

ABRIS BUS

M. VERGNE prend la parole pour exposer au conseil le mauvais état général des abris-bus présents dans le bourg, et demande au conseil la possibilité d'en informer le SIAVSA, afin de réaliser une rénovation de ces abris.

M. le maire et M. CHOULY, précisent alors que la compétence sur l'entretien des abris-bus a été transférée aux communes, le maire précise avoir lui aussi constaté le mauvais état de ces derniers et souhaiterait réaliser une rénovation à moindres coûts afin d'éviter une dépense trop importante à la commune.

LOTS A BATIR DU BOURG

M. JOACHIM, informe le conseil sur l'existence de deux lots à bâtir situés en dessous de l'école, sur la route de la résistance.

Il informe le conseil que ces deux lots, à bâtir ont été cédés par la commune il y a plusieurs années, il précise qu'un engagement de construire sous 5 ans avait été demandé lors de la signature de l'acte de vente, ainsi la commune pourrait demander le rachat de ces lots aux prix vendus.

M. JOACHIM, informe donc le conseil qu'il pourrait être utile de se renseigner sur ces informations.

M. PHILIPPE se propose alors de prendre contact avec le notaire afin de demander une copie de l'acte de vente et de s'informer sur les conditions pour un rachat.

M. le maire précise aussi qu'au vu du budget actuel, il lui paraît compliqué de procéder à une acquisition de terrain.

AGRANDISSEMENT DU PARKING DE LA TAVERNE

Le maire informe le conseil d'un projet d'agrandissement du parking présent au nord de la Taverne.

L'objectif est de permettre aux différents entrepreneurs de vider les matériaux de remblais en prolongation du parking existant afin d'agrandir ce dernier, il sera nécessaire de procéder à un empiérement une fois les remblais stabilisés.

Le maire informe le conseil que ce projet ne nécessitera pas de gros financements, car il envisage de procéder lui-même et bénévolement aux travaux de décapages et de préparation, seuls les matériaux d'empiérement seront aux frais de la commune.

M. VERGNE demande au maire s'il est réellement nécessaire de procéder à cet agrandissement.

Le maire invoque le manque de place dans la commune, notamment lors des derniers enterrements où il a pu constater de nombreux véhicules stationnés en bord de route.

DERNIER LOT DU LOTISSEMENT

Monsieur Arthur PHILIPPE se demande si la portion du lotissement non bâti pourrait être mise en vente ou s'il s'agit de l'espace vert du lotissement.

CANICULE

M. DOUCET-SUDRIE fait mention au conseil que pendant la récente période de forte chaleur, les enfants présents ont ramené des ventilateurs par leurs propres moyens en classe.

Elle propose au conseil municipal la mise à disposition de la salle de réunion climatisée pour les élèves de l'école pendant les périodes de grosses chaleurs, au moins les après-midis afin qu'ils puissent bénéficier de bonnes conditions d'apprentissage.

GAZETTE

Fanny DOUCET SUDRIE revient sur l'idée de proposer aux habitants une gazette municipale, elle propose une édition 2 fois par an en plus du bulletin municipal afin de tenir au courant des actualités et événements locaux les administrés. Guillaume CHOULY propose l'idée d'une participation financière des professionnels de Sarlande qui le souhaitent en échange de l'impression de leurs coordonnées sur la gazette. Une consultation du service de légalité sera nécessaire préalablement.

COMPLEXE RURAL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que malgré ses appels auprès de l'huissier, il n'a pas obtenu de renseignement sur l'avancé du dossier. Il va donc faire appel à l'avocat qui s'est occupé de cette affaire pour qu'il relance l'huissier. Un devis pour la réfection de la toiture a été demandé et est en attente.

SI AVSA

M. CHOULY informe le conseil, suite à la dernière réunion du SIAVSA, que les tarifs concernant les transports scolaires vont être rehaussés sur les deux prochaines années

Une diminution de 50% des aides sera imposée aux parents ayant des enfants inscrits.

Une augmentation de 70€ par enfant sera demandée aux communes, passant ainsi que 4750€ à 6080€ annuel.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21h30